



Garantie pièces garagiste

Par **Versolato sabelle**, le **03/12/2017 à 12:12**

Je ai amené ma voiture chez un garagiste toutes marques suite à un problème . Il m a changé un injecteur sur ma clio en août 2107. ,Ce même injecteur pose problème. Le garagiste m a demande de la ramener chez Renault pour la passer à la valise. Conclusion,le même injecteur est pour le garagiste Renault mis en cause.

Donc je demande au garagiste de me le remplacer car toutes pièces de moins 1 an est sous garantie !

Il met en doute le diagnostic de Renault, (alors que je lui ai donné le résultat papier,et même de joindre le technicien Renault).

Il m a dit qu il va envoyer l injecteur en expertise et si il n'y est défectueux,la réparation sera totalement à ma charge !

Je suis désespérée, j avais payé plus de 500€ le première fois. quels sont mes droits de réponse ? J'ai peur qu il profite de ma situation étant femme et obligée de avoir une voiture pour bosser ! Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **03/12/2017 à 12:16**

Bonjour,

Ce que prévoit la loi sur la garantie légale de conformité :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

[citation]Si vous vous apercevez d'un défaut de conformité dans les 2 ans suivants l'achat, le produit est couvert par la garantie légale. Ce défaut est considéré comme datant d'avant l'achat du produit. Vous n'avez pas à apporter de preuve sur la date d'apparition du défaut.

[fluo]Si le vendeur conteste l'application de la garantie et estime que le défaut est apparu après l'achat, c'est à lui de le prouver.[/fluo]

Vous avez 2 ans après la livraison du bien pour faire jouer cette garantie.

Vous pouvez rapporter le produit au vendeur contre remise d'un ticket de dépôt ou le prévenir par courrier, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.[/citation]

Si le garagiste veut refuser la prise en garantie, il doit apporter la preuve que le défaut de la pièce est apparu après son intervention.

Par **Versolato sabelle**, le **03/12/2017 à 12:23**

Mais forcément il va me dire que le défaut est apparu après la réparation ! comment puis-je le croire, et vérifier son diagnostic ?

Par **janus2fr**, le **03/12/2017 à 12:39**

Il est ici question de preuve, pas du diagnostic du garagiste lui-même. Il doit y avoir une expertise de la pièce...

Par **Versolato sabelle**, le **03/12/2017 à 12:51**

OK, il va faire expertiser l'injecteur, il me l'a dit. Si la pièce est bonne alors il me fera payer le remplacement. Comment puis-je savoir si cette expertise est réellement faite et le résultat ? J'ai pas confiance, en plus j'ai dû payer le passage à la valise chez Renault (55€) pour vérifier que c'était bien un problème sur cet injecteur !

Je ne comprends pas, il doit avoir une assurance pour ce type de problème ? Pourquoi dois-je payer la réparation deux fois ? C'est pas clair !

Par **Versolato sabelle**, le **03/12/2017 à 14:28**

Pouvez-vous me confirmer :

1-si l'injecteur est défectueux alors c'est le garagiste qui doit prendre en charge son remplacement et les frais que j'ai eu pour le passage à la valise Renault

2-si l'injecteur n'est pas défectueux, mais sous garantie pour le garagiste, alors c'est ce dernier qui doit prendre en charge tous les frais de réparation

3-si l'injecteur n'est pas défectueux, alors je dois tout payer alors que c'est le diagnostic Renault qui avait donné cette possibilité de défaut

Merci de m'éclairer je suis perdue !!!!

Par **janus2fr**, le **03/12/2017 à 15:12**

Pour être clair, la garantie ne couvre que les défauts qui existaient déjà au moment de la vente, c'est toujours ainsi. Il y a présomption, pendant les 2 premières années, qu'un défaut qui apparaît existait déjà au moment de la vente. Mais cette présomption peut être contredite par le vendeur s'il prouve que le problème est apparu après.

Donc si l'expertise démontre que la pièce était sans défaut au moment de la vente et a cassé ensuite pour x raisons, la garantie ne s'applique pas.

Par **Versolato sabelle**, le **03/12/2017** à **15:25**

Merci je comprends mieux. Je vais lui demander de me donner le rapport de l'expertise si il me dit que l'injecteur n'avait pas de défaut avant la pose.

Mais, je suis sûre qu'il va me dire qu'il ne y avait pas défaut avant la pose... ceci dit je vais revenir chez mon ancien garagiste même si je dois faire plus de 60 km!